Chambre de l'assurance

Finances et assurances

Guide et références des ressources essentielles pour les nouveaux arrivants

Octobre 2026

Finances et assurances

S'établir au Canada implique de prendre de nombreuses décisions financières : ouvrir un compte bancaire, trouver un logement, acheter ou louer une voiture, et assurer ses biens, sa santé, ses revenus ou sa famille. En tant que nouvel arrivant, vous bâtirez peu à peu un patrimoine financier que vous devrez gérer et protéger.

Créé par la Chambre de l'assurance, une organisation dont la mission est la protection du public, ce guide rassemble des ressources utiles pour vous familiariser avec le système financier canadien et québécois et les principales démarches nécessaires pour vous protéger.

Attention, les informations présentées dans ce document sont de nature générale. Elles ne remplacent pas les conseils adaptés d'un professionnel qualifié et encadré par un code de déontologie en assurance et en planification financière.

Repérez et cliquez sur cette icône ↗ pour obtenir plus d'informations sur les différents sujets à travers le document.

Ce guide a été développé à la lumière des conclusions du projet de recherche *L'argent et l'immigration* mené en 2025-2026 par la Chaire Argent, *inégalités* et société, de l'Institut national de la recherche scientifique. Cette chaire de recherche et de formation a pour objectif de mieux comprendre les aspects sociaux de la gestion des finances pour sensibiliser la population et outiller les professionnels en services financiers.

Comprendre le système financier au Canada 4

Gérer son argent au quotidien 6

Se loger 9

Se déplacer en voiture 12

Protéger sa santé et sa famille 14

Se protéger contre les imprévus et les fraudes 17

Littératie financière : pour aller plus loin 18

Conclusion 19

Comprendre le système financier au Canada

Le système financier au Canada et au Québec est hautement réglementé pour en assurer la stabilité, la fiabilité et la protection des consommateurs.

La Banque du Canada

La Banque du Canada est le fondement du système bancaire au Canada. Indépendante du système politique, elle veille à la stabilité économique du pays et concentre ses efforts dans cinq domaines :

- Politique monétaire (inflation et fixation du taux directeur)
- Système financier (surveillance des risques systémiques)
- Monnaie (concevoir, émettre et distribuer des billets de banque qui ont cours légal)
- Gestion financière (dette publique)
- Surveillance réglementaire de l'écosystème des paiements et compensations interbancaires

Banque du Canada

Ce n'est pas une « banque » pour les individus ou les entreprises, on ne peut pas y ouvrir un compte.

Qui peut offrir des services financiers ?

Une personne ou une entreprise ne peut pas simplement se présenter comme une banque, un assureur ou un professionnel des services financiers et exercer ces activités sans respecter les exigences qui s'appliquent.

Différents organismes veillent au respect des règles et permettent de vérifier si une entreprise ou un professionnel est autorisé à exercer ses activités.

Registres | AMF

Avant de faire affaire avec un professionnel ou une entreprise, vérifiez qu'il est autorisé à exercer les activités qu'il vous propose.

Autorité des marchés financiers

Mandatée par le gouvernement du Québec pour encadrer le marché financier québécois, elle veille à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent le secteur financier. **Elle tient des registres qui permettent de vérifier si les professionnels et les entreprises sont autorisés à exercer.**

Elle offre aussi de nombreux outils pour les consommateurs sur une multitude de sujets, comme les assurances, les investissements et la fraude financière.

Autorité des marchés financiers

Chambre de l'assurance

Elle protège les Québécois en guidant la pratique professionnelle de ses membres, qui conseillent et distribuent des produits financiers et de l'assurance aux consommateurs : agents et courtiers en assurance de dommages, experts en sinistre, représentants en assurance de personnes et en assurance collective, planificateurs financiers.

Chambre de l'assurance – Protéger le public par l'encadrement professionnel

Organisme canadien de réglementation des investissements

L'organisme protège les investisseurs en surveillant l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et leurs personnes autorisées, ainsi que toutes les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada.

Organisme canadien de réglementation des investissements

Gérer son argent au quotidien

Établir un budget, maîtriser la base du crédit, épargner et gérer sa succession sont des notions essentielles pour planifier ses finances et bâtir progressivement sa sécurité financière au Canada et au Québec.

Le budget

Établir un budget dès son installation au pays peut faciliter l'adaptation aux coûts de la vie et contribuer à développer de bonnes habitudes financières. De nombreuses ressources offrent des outils et même des consultations en personne pour effectuer l'exercice :

- *Grilles budgétaires | AMF*
- *Consultations budgétaires | Option consommateurs*
- *Webinaire : Faire un budget – par où commencer ? | Option consommateurs*

Conseil avisé : l'emploi, les impôts et les prestations

Vous êtes arrivé au pays sans avoir reçu une offre d'emploi au préalable ?

Voici où trouver un emploi :

- *Québec emploi | Site d'offres d'emploi en ligne Gouvernement du Québec*

Il est également nécessaire de savoir que l'impôt sur le revenu est perçu par les deux paliers de gouvernement : le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Québec.

Pour tout savoir sur les impôts :

- *Taux d'imposition | Revenu Québec*
- *Impôt sur le revenu des particuliers | Canada.ca*

Le dossier de crédit

Le **dossier de crédit** est un rapport qui regroupe l'historique de crédit d'une personne. Il contient :

- Les comptes de crédit ouverts (cartes de crédit, prêts, marges de crédit, hypothèques)
- L'historique des paiements (retards)
- Les soldes et limites de crédit
- Les demandes de crédit effectuées
- Certains renseignements publics liés au crédit (par exemple, une faillite)

La cote de crédit

La **cote de crédit** est un pointage calculé à partir de plusieurs renseignements contenus dans votre dossier de crédit. Les prêteurs peuvent consulter votre dossier et votre cote pour évaluer votre capacité et vos habitudes de remboursement avant de vous accorder du crédit.

Votre dossier de crédit peut également être consulté dans certaines autres situations, par exemple pour obtenir certains services ou lorsqu'un propriétaire évalue une demande de location.

Pour comprendre le fonctionnement du dossier et de la cote de crédit :

- *Le dossier de crédit | Éducaloi*
- *Webinaire : Comment et pourquoi accéder à ses dossiers de crédit ? | Option consommateurs*

Vous arrivez au Canada et n'avez pas encore de dossier de crédit ?

C'est normal. Pour commencer à bâtir votre historique, vous pouvez demander une carte de crédit et l'utiliser de façon responsable, en payant toujours le solde à temps. Au fil du temps, des habitudes de paiement régulières et une utilisation raisonnable contribueront à établir une bonne cote de crédit.

Les principaux régimes d'épargne

Le Canada offre plusieurs régimes d'épargne enregistrés permettant d'atteindre différents objectifs financiers tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Que ce soit pour préparer la retraite (**REER, RVER, RRQ, PSV**), épargner pour l'achat d'une première propriété (**CELIAPP, REER**), faire fructifier son épargne à l'abri de l'impôt (**CELI, CELIAPP**), financer les études d'un enfant (**REEE**) ou assurer la sécurité financière d'une personne vivant avec une invalidité (**REEI**), ces régimes peuvent jouer un rôle majeur dans la réalisation de vos projets.

Pour tout savoir sur le fonctionnement, les avantages et les critères d'admissibilité propres à chaque régime : *Régimes d'épargne | AMF*

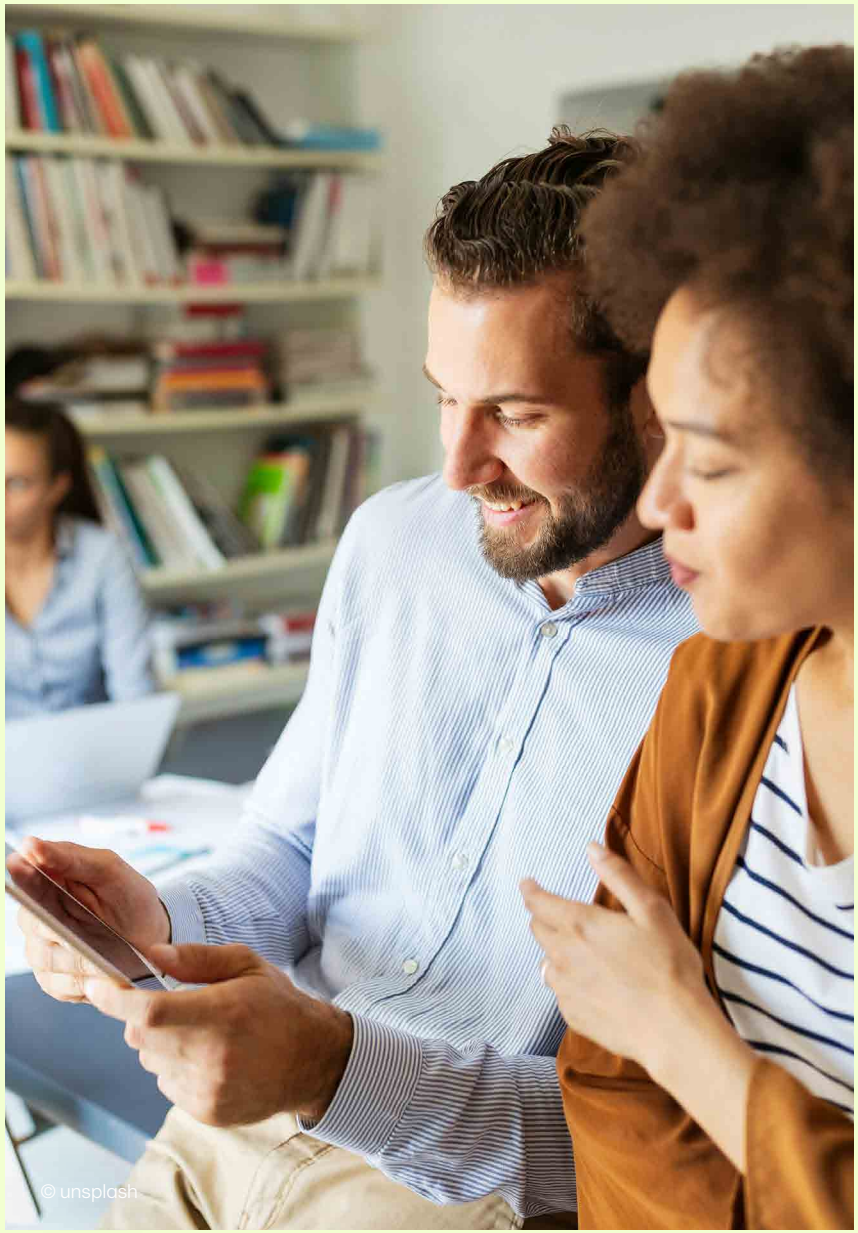

Se loger

Conseil avisé : prévoir le coût de l'électricité

Lors de la préparation d'un budget, il faut prévoir le coût de l'électricité, qui peut être important au Québec.

Hydro-Québec propose une application pour estimer rapidement et simplement les coûts d'électricité d'une résidence :

- *Estimer les coûts d'électricité | Hydro-Québec*

Louer un logement

La location d'un appartement est souvent la première étape, mais avant de signer un contrat de location (un bail), il importe de bien comprendre **les droits et responsabilités des locataires et des propriétaires**.

- *Pour tout savoir sur le bail, sur les obligations du locataire et du propriétaire, et plus encore : Logement | Éducaloi*
- *Pour connaître les recours en cas de problème : Tribunal administratif du logement*

S'assurer en tant que locataire

L'assurance locataire est une protection importante pour toute personne qui loue un logement au Québec.

Elle n'est pas obligatoire par la loi, mais votre propriétaire peut l'exiger dans le bail. Elle protège vos biens personnels contre certains risques courants. Également, elle vous protège en cas de dommages que vous pourriez causer malgré vous à d'autres personnes ou à leurs biens : c'est la **protection en responsabilité civile**. Par exemple, si vous causez un dégât d'eau qui endommage le logement voisin, votre assurance pourrait couvrir les dommages.

L'assurance détenue par le propriétaire de l'immeuble ne couvre généralement pas les biens personnels des locataires ni leur responsabilité civile.

- *Découvrez les principales protections offertes par l'assurance locataire : Pourquoi avoir une assurance locataire ? | infoassurance.ca*

Conseil avisé : s'informer sur l'historique du loyer

Avant de signer un bail, il peut être judicieux de comparer le montant du loyer payé par les locataires précédents.

Le Registre des loyers est une plateforme participative donnant accès au montant d'un loyer à un moment précis, s'il y est inscrit. Cette information peut vous aider à mieux comprendre l'évolution du prix du loyer et à prendre une décision éclairée.

- *Pour savoir plus : Registre des loyers*

Acheter une propriété

L'achat d'une habitation est un investissement majeur. Pour se préparer et prendre une décision éclairée, il est essentiel de comprendre les démarches liées à l'achat, les coûts à prévoir, les options de financement disponibles ainsi que les responsabilités associées à la propriété.

- *Ce guide pratique et complet vous aidera à mieux planifier votre projet pour devenir propriétaire au Québec : L'achat d'une maison : Guide, cahier et liste | SCHL*

Assurer son habitation

L'assurance habitation n'est pas obligatoire au Québec, mais elle est fortement recommandée, car elle vous protège financièrement en cas de sinistre. Votre créancier hypothécaire pourrait également vous demander une preuve d'assurance.

Les ressources suivantes vous aideront à mieux comprendre les protections dont vous pourriez avoir besoin et vers quels organismes ou professionnels en assurance vous tourner pour protéger adéquatement votre propriété et vos biens.

- *Comprendre l'assurance habitation | Infoassurance*
- *Responsabilité civile | Éducaloi*

Les particularités du condo (condominium)

Assurer une copropriété comporte certaines particularités. Le syndicat des copropriétaires souscrit généralement une assurance pour l'immeuble et les biens communs, tandis que chaque copropriétaire doit souscrire une assurance individuelle pour protéger ses biens, les améliorations à son logement et sa responsabilité civile.

Afin de préserver votre investissement, informez-vous des aspects financiers, administratifs et liés aux assurances propres aux condos.

- *BAC-outil | L'assurance copropriété*
- *Comprendre l'assurance condo | Infoassurance.ca*
- *Questions à se poser au renouvellement de l'assurance du copropriétaire | Chambre de l'assurance*

Conseil avisé : comprendre le cadre légal AVANT d'acheter une copropriété

Au Québec, ce mode d'habitation est encadré par des règles particulières pour assurer la saine gestion administrative, l'entretien et la pérennité de l'immeuble.

Chaque copropriétaire doit se familiariser avec le fonctionnement, les responsabilités qui lui incombent, celles dont le syndicat des copropriétaires doit s'acquitter ainsi que les obligations financières liées à l'entretien et à la gestion de l'immeuble.

- *Découvrez le cadre légal : Mesures applicables aux copropriétés divises pour les propriétaires et les constructeurs | Gouvernement du Québec*
- *Retrouvez de l'information, des formations et de l'accompagnement : Le Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (RGCQ)*

Gérer un sinistre concernant votre habitation

Prendre les bonnes décisions, au bon moment

Un sinistre peut avoir de fâcheuses répercussions sur votre propriété, vos biens et votre situation financière. Dans ces circonstances, souvent stressantes, il est essentiel de connaître le processus de réclamation, quels intervenants consulter et le rôle de chacun : assureur, expert en sinistre, entrepreneurs spécialisés ou organisme d'accompagnement.

↗ *Pour tout savoir sur le processus de réclamation, étape par étape : Guide d'accompagnement du sinistré | Chambre de l'assurance*

Qu'est-ce qu'un sinistre ?

Un sinistre est un événement qui cause des dommages à vos biens ou à ceux d'une autre personne et qui peut être couvert par votre assurance. Il peut s'agir, par exemple, d'un incendie, d'un dégât d'eau, d'un vol, de dommages causés par une tempête ou d'un accident d'auto.

Lorsque vous choisissez une assurance, pensez aux différents risques auxquels vous êtes exposés. Un agent ou un courtier en assurance peut vous aider à évaluer ces risques et à choisir les protections qui conviennent à votre situation.

Se déplacer en voiture

Pour tout savoir sur l'obtention d'un permis de conduire et l'immatriculation d'un véhicule :

- SAAQ – Société de l'assurance automobile du Québec

Acheter ou louer une voiture

Acheter ou louer un véhicule est un engagement financier important. Avant de faire un choix, de nombreux coûts doivent être évalués, entre autres :

- Le prix d'achat ou de location et les options de financement
- Les entretiens réguliers
- La consommation de carburant
- L'achat de pneus d'hiver (obligatoires) et d'été, et leur changement saisonnier
- L'assurance responsabilité civile (également obligatoire)

Assurer son véhicule

Au Québec, **les propriétaires ou locataires de véhicule doivent souscrire une assurance responsabilité civile** pour se protéger au cas où le conducteur et le véhicule seraient impliqués dans un accident et causeraient des dommages matériels ou corporels à autrui et son véhicule.

L'assurance couvrant les dommages au véhicule n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée. Elle contribue à limiter les conséquences financières liées à un accident, à un vol ou à d'autres événements imprévus.

Informez-vous auprès d'un professionnel de l'assurance de dommages, car bien comprendre l'assurance auto permet de faire de meilleurs choix et de bien se protéger financièrement :

- *Assurance auto – Bien comprendre pour faire les bons choix | AMF*

Quoi faire si vous avez de la difficulté à obtenir une assurance ?

Contactez le Groupement des assureurs automobiles : Accueil – GAA

Gérer un sinistre automobile

À la suite d'un accident ou d'un vol, il est important de connaître les étapes du traitement d'une réclamation. Savoir comment on détermine la responsabilité du sinistre, comment sont évalués les dommages et quelles sont les options de réparation ou de remplacement (s'il y a lieu) du véhicule qui permettent de prendre de meilleures décisions et de mieux comprendre l'indemnisation offerte par l'assureur.

↗ *Apprenez-en plus : Règlement de sinistre automobile*

Un sinistre automobile peut coûter cher : en 2025, une réclamation coûtait en moyenne 8 638 $ pour une collision et 7 949 $ en responsabilité civile au Québec.

↗ *Source : Collision et versement | GAA*

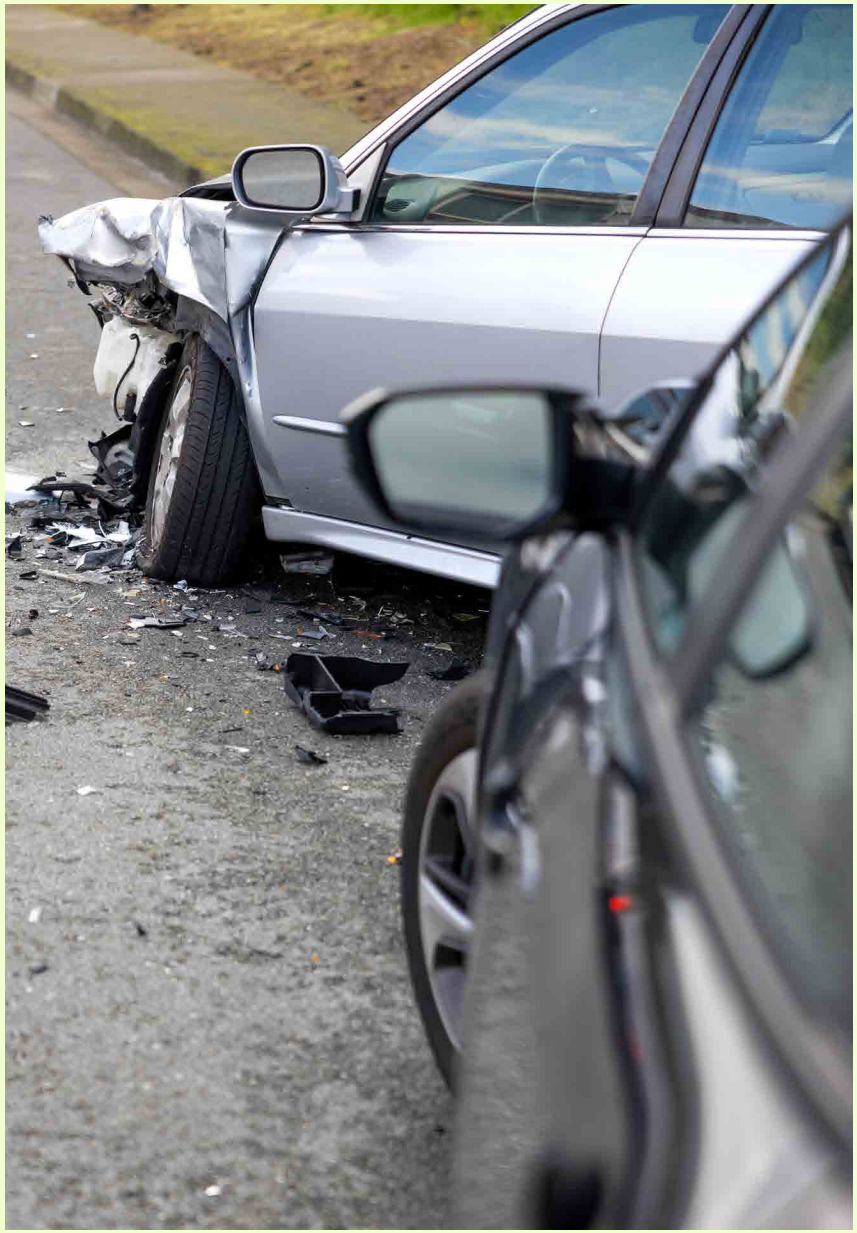

Protéger sa santé et sa famille

Que se passerait-il si vous ne pouviez plus travailler pendant plusieurs mois, si vous tombiez gravement malade ou si vous décédiez ?

Les assurances de personnes, comme l'assurance vie, l'assurance invalidité, l'assurance maladie grave, et l'assurance médicaments peuvent vous aider à protéger vos revenus et la sécurité financière de votre famille.

Chaque situation est différente. Un professionnel en assurance de personnes ou en planification financière peut vous aider à déterminer les risques auxquels vous êtes exposé et les protections qui répondent à vos besoins.

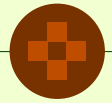

Conseil avisé : se préparer à la rencontre

Les représentants en assurance de personnes sont formés et encadrés pour bien analyser les besoins des consommateurs et les conseiller adéquatement selon leur situation.

Voici comment vous préparer à la rencontre :

- *Faire affaire avec un professionnel*

L'assurance médicale du gouvernement

Le Canada et ses provinces, dont le Québec, offrent des soins de santé financés par les impôts aux personnes admissibles.

Les critères d'admissibilité au régime d'assurance santé public varient selon votre statut de résidence. **Si vous n'êtes pas admissible, vous devrez payer vos soins de santé et vos médicaments, et il est fortement recommandé de souscrire une assurance privée.**

Renseignez-vous pour savoir si vous êtes admissible et ce qui est couvert dans votre situation :

- *Se renseigner sur les soins de santé au Canada | Canada.ca*
- *Connaître les conditions d'admissibilité à l'assurance maladie | Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)*

Les assurances de personnes : vie, invalidité et maladies graves

Que vous soyez éligible ou pas au régime public des soins de santé, votre contexte personnel, familial ou professionnel pourrait nécessiter des protections supplémentaires.

Différents types d'assurance peuvent répondre à vos besoins : assurance vie, assurance invalidité, assurance maladie grave, assurance soins de longue durée, assurance médicaments et soins de santé, assurance collective offerte par un employeur ou encore assurance voyage.

Comprendre le rôle de ces différentes protections, leurs avantages et leurs limites vous aidera à faire des choix éclairés et à bâtir une sécurité financière adaptée à votre réalité. Consulter un professionnel de l'assurance de personnes inscrit à l'Autorité des marchés financiers pour bien cerner vos besoins et faire des choix réfléchis vous aidera ensuite à prendre les bonnes décisions.

- *Assurance vie | AMF*
- *L'assurance invalidité (assurance salaire) | AMF*
- *Assurance maladies redoutées (graves ou critiques) | AMF*
- *Assurance soins de longue durée | AMF*

Conseil avisé : d'autres assurances pratiques pour vos biens ou responsabilité civile

Des protections supplémentaires pourraient être nécessaires ou utiles, selon votre situation personnelle, familiale ou professionnelle.

Par exemple, l'assurance juridique, l'assurance pour animaux de compagnie ou certaines assurances offertes lors de l'achat de biens ou de services peuvent répondre à des besoins spécifiques. Avant d'adhérer à ces protections, il demeure primordial de s'informer auprès d'un professionnel de l'assurance ou de la planification financière pour en connaître l'utilité, les limites et le coût.

- *Assurance pour animaux de compagnie | AMF*
- *Assurance juridique | AMF*
- *Assurances vendues par les prêteurs et les commerçants | AMF*

Succession

Les règles concernant les biens, le couple et la succession peuvent être différentes de celles de votre pays d'origine. Au Québec, il est donc important de prévoir ce qui arriverait si vous deveniez incapable de prendre vos propres décisions ou à votre décès.

Le mandat de protection permet de désigner **à l'avance** une personne de confiance qui pourra prendre des décisions pour vous si vous deveniez inapte à le faire vous-même.

Le testament permet d'indiquer clairement à qui vous souhaitez transmettre vos biens à votre décès. Votre situation familiale, comme être marié ou pas et avoir des enfants, peut avoir une incidence sur vos droits et votre succession.

- *Renseignez-vous : Décès et testaments | Éducaloi*

Votre situation familiale ou financière est complexe ?

Si vous êtes marié ou si avez des biens dans plusieurs pays, il peut être utile de consulter un notaire ou un autre professionnel qualifié pour vous assurer que vos volontés respectent les règles applicables au Québec.

Se protéger contre les imprévus et les fraudes

Faillite d'une institution financière ou d'un assureur

Les faillites d'institutions financières ou d'assureurs sont extrêmement rares au Canada, car leur encadrement rigoureux et les exigences élevées en matière de capital et de réserves visent à prévenir les difficultés financières.

Dans l'éventualité peu probable d'une faillite, un solide filet de sécurité et un cadre de règlement de faillite robuste protègent les clients.

Pour en savoir plus :

- *La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA)*
- *Protection des dépôts | AMF*
- *L'organisme d'indemnisation Assuris*
- *La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)*

Fraude

Pour vous informer des risques de fraude et des moyens de prévention :

- *Trousse de prévention de la fraude pour nouveaux arrivants au Canada*
- *Webinaire : Se protéger de la fraude bancaire | Option consommateurs*

Envoyer de l'argent dans un autre pays

Une règle d'or s'impose : privilégiez un service de transfert reconnu et évitez les moyens informels, qui peuvent vous exposer à des fraudes ou à la perte de vos fonds.

Pour en savoir plus : *Envoyer de l'argent à l'étranger | Canada.ca*

Littératie financière : pour aller plus loin

Au-delà des thèmes abordés dans ce guide, il est important de développer en continu ses connaissances en matière de finances personnelles pour prendre des décisions éclairées.

La référence suivante vous permettra d'approfondir les divers sujets traités dans ce guide en plus d'en découvrir d'autres qui s'appliquent à des situations précises, comme l'insolvabilité et les finances publiques :

- *Argent et finances | Canada.ca*

Par ailleurs, l'Autorité des marchés financiers propose un programme spécialement conçu pour les nouveaux arrivants, avec des exemples concrets :

- *L'essentiel des finances personnelles | AMF*

L'Office de la protection du consommateur informe également les consommateurs de leurs droits et leurs recours en matière de consommation (excluant les services financiers), selon les lois et règlements en vigueur au Québec :

- *Immigration et consommation | Être un consommateur averti au Québec*

Pour mieux comprendre la signification de certains mots en lien avec la finance et l'assurance, l'Autorité des marchés financiers présente un glossaire financier avec des définitions claires et simples :

- *Glossaire financier | AMF*

Conseil avisé : consulter un organisme spécialisé en accueil des nouveaux arrivants

Rien de mieux que de consulter les différents guides conçus spécialement pour les nouveaux arrivants au Québec, selon des thématiques spécifiques comme les études, le travail et l'entrepreneuriat.

- *Guides | Immigrant Québec*

Conclusion

S'établir dans un nouveau pays implique une multitude de prises de décisions financières et administratives. Bien s'informer dès le départ contribue à développer de bonnes habitudes, il importe de rapidement savoir à qui s'adresser pour être accompagné et conseillé et, à terme, prendre des décisions éclairées convenant à sa réalité.

Les références présentées dans ce guide constituent un point de départ pour mieux comprendre le système financier canadien et québécois. N'hésitez pas à consulter les professionnels en assurance et en planification financière et les organismes de référence présentés dans ce document afin d'obtenir de l'information adaptée à votre situation.

À qui s'adresser ? Aux professionnels encadrés

Pour protéger le public, le Québec a mis en place des mécanismes d'encadrement stricts en matière de vente et de distribution de produits financiers et d'assurance. Les professionnels en assurance de personnes et de dommages, tout comme les planificateurs financiers doivent **respecter et maîtriser les normes déontologiques professionnelles, notamment l'obligation de suivre de la formation continue tout au long de leur carrière**.

Découvrez le système d'encadrement qui vous protège : *Chambreassurance.ca*

Chambre de l'assurance

Notez que le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le simple but d'alléger le texte.

© Chambre de l'assurance
Tous droits réservés